



Mosaïque Urbaine



Commune de
LA CHAPELLE-EN-SERVAL

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

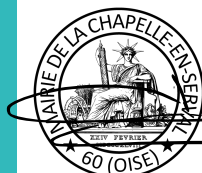


6b1

Notice des
annexes
sanitaires



Vu pour être annexé à
la délibération du conseil
municipal du 24.11.2022
approuvant la révision
n°1 du PLU



Le Maire,
Daniel DRAY



Ville de
La Chapelle-en-Serval

SOMMAIRE

Eau destinée à la consommation humaine	5
Assainissement	13
Déchets	25

+ 1. Eau destinée à la consommation humaine

ALIMENTATION ET DESSERTE EN EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Sources : SIECCAO / RPQS 2016 / sieccao.fr

Gestionnaire

La commune fait partie du SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise). Il assure la production et le transport de l'eau destinée à la consommation humaine pour ses 16 communes adhérentes de l'Oise et du Val d'Oise, soit un peu plus de 40 100 habitants.

Le SIECCAO est compétent dans les domaines suivants :

- Protection de la ressource,
- Production, transport et stockage de l'eau destinée à la consommation humaine,
 - Le service de production d'eau destinée à la consommation humaine a été délégué à la société SFDE (Veolia) depuis le 1er juillet 2020 et pour une durée de 10,5 ans.
- Distribution de l'eau destinée à la consommation humaine
 - Ce service est délégué à la SAUR depuis le 01/01/2022 pour une durée de 15 ans.



CARTOGRAPHIE DES MEMBRES DU SIECCAO

Source : Sieccao.fr

Alimentation et distribution en eau destinée à la consommation humaine

Le syndicat est alimenté par les champs captants d'Asnières-sur-Oise soit 4 forages.

Le syndicat possède au total 11 forages qui pourront être utilisés à l'avenir en cas de besoins quantitatif ou qualitatif. En effet, ces forages fournissent des eaux brutes (eaux non traitées) de qualités différentes en fonction de leur emplacement. Ces eaux sont mélangées lors de leur acheminement à l'unité de traitement.

L'ensemble des forages exploités offre une capacité de production de 800m³/h soit une capacité moyenne de production journalière de 11 000m³ environ. En 2015, le volume annuel produit a été de 4 136 964m³ dont 147 407m³ facturés à la commune de La Chapelle-en-Serval (soit environ 400m³/jour).

La commune comptait en 2015, 1122 abonnés et 1131 en 2016. La Chapelle-en-Serval recense un linéaire de 15,1 km soit 6% du total géré par le syndicat.

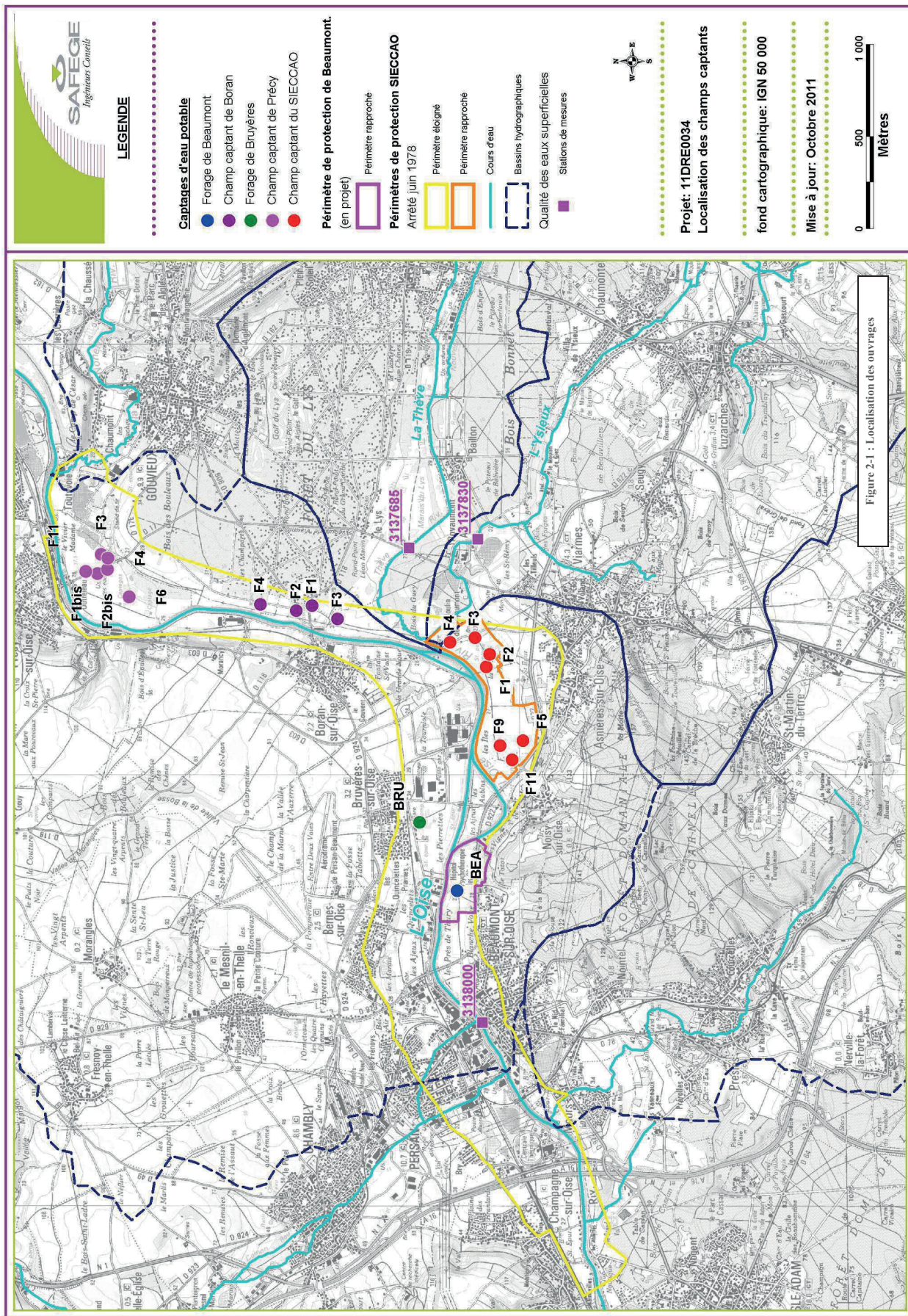
	À l'échelle du syndicat	Pour la commune de La Chapelle-en-Serval
2013	2 224 648m ³	139 556m ³
2014	2 243 663m ³	142 533m ³
2015	1 998 627m ³	147 407m ³

VOLUME CONSOMMÉ (FACTURÉ) ENTRE 2013 ET 2015

Stockage

Pour le stockage, le syndicat est doté de 10 réservoirs :

- 1 enterré de 1 000m³ à Asnières-sur-Oise,
- 6 semi-enterrés (2x500m³ à Viarmes,
- 2x3 000m³ à Survilliers, 2 500m³ à St Witz,
- 150m³ à Luzarches
- 3 sur tour, dont 200m³ à Thiers-sur-Thève et 250m³ à Orry-la-Ville.



LOCALISATION DES POINTS DE CAPTAGES ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ASSOCIÉS

Source : Sieccao.fr

Qualité de l'eau

Source : orobnat.sante.gouv.fr

L'eau distribuée est conforme à 100% d'un point de vue bactériologique et physico-chimique (voir rapport d'analyse ci-contre).

Le syndicat possède une unité de traitement. Elle a été construite en 2005 pour faire face aux micropolluants organiques et aux pesticides présents dans la nappe. Une fois que l'eau brute arrive des forages, elle est traitée par différents procédés expliqués sur le schéma ci-contre.

Schéma de fonctionnement de l'unité de traitement du SIECCAO

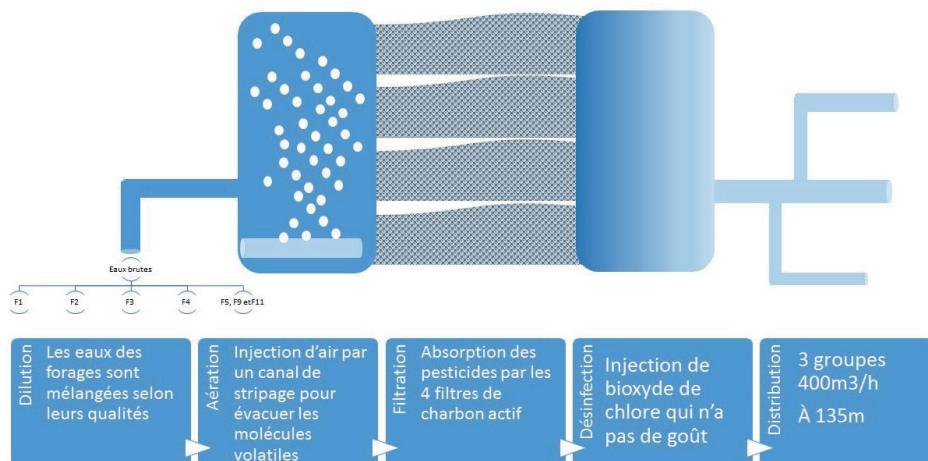


SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DU SIECCAO

Source : Sieccao.fr

Situation projetée

Le SIECCAO et le gestionnaire indiquent que la ressource et la qualité de l'eau est suffisante pour l'alimentation des habitants aujourd'hui et pour assurer les objectifs des communes à moyen et long terme.

Informations générales

Date du prélèvement	07/06/2021 10h36
Commune de prélèvement	CHAPELLE-EN-SERVAL (LA)
Installation	LA CHAPELLE EN SERVAL
Service public de distribution	LA CHAPELLE EN SERVAL
Responsable de distribution	SUEZ
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CHAPELLE EN SERVAL (LA)

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	16 °C		≤ 25 °C
Température de mesure du pH *	15,6 °C		
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU		≤ 2 NFU
Bioxyde de chlore mg/L ClO2 *	0,12 mg/L		
pH *	7,2 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C *	830 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L		≤ 0.1 mg/L
Nitrites (en NO2)	<0,010 mg/L	≤ 0.5 mg/L	
Nitrates (en NO3)	38,8 mg/L	≤ 50 mg/L	
Perchlorate	<1 µg/L		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	10,76 µg/L	≤ 10 µg/L	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	10,8 µg/L	≤ 10 µg/L	
Trichloroéthylène	<1,00 µg/L	≤ 10 µg/L	

* Analyse réalisée sur le terrain

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur mais non satisfaisante à la référence de qualité pour les paramètres Somme des Tri et Tétrachloroéthylène et Tétrachloroéthylène. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, l'eau reste consommable.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	non
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 a introduit une réforme de la DECI. Le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 est venu en préciser la mise en œuvre. Ce décret prévoit notamment l'adoption, par arrêté du Préfet de département, d'un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) rédigé conformément au référentiel national (arrêté NOR INT1522200A du 15 décembre 2015).

Approuvé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2016, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) du SDIS60 a fait l'objet d'une large et nécessaire concertation avec l'ensemble des acteurs et est issu d'un travail collaboratif.

Ce règlement s'applique à toutes constructions, bâtiments ou extensions de l'existant (habitations, agricoles, divers, Etablissement Recevant du Public (ERP), Immeubles de Grande Hauteur (IGH)...) à l'exclusion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de respecter les principes évoqués ci-dessus, le nouveau règlement s'attache à adapter la réponse opérationnelle au risque à couvrir.

La méthodologie d'évaluation des besoins en eau destinée à couvrir les risques d'incendies s'appuie sur la différenciation des risques « courants » et « particuliers » .

- Risque Courant Faible - habitation isolée : Risque couvert par un volume d'eau de 30 m³ utilisable en 1 heure à moins de 400 mètres du risque à défendre ;
- Risque Courant Ordinaire - lotissements, hameaux ou habitats regroupés : Risque couvert par un volume d'eau de 120 m³ utilisable en 2 heures à moins de 200 mètres du risque à défendre ;
- Risque Courant Important - Centre-ville ancien, regroupement de bâtiments à fort potentiel calorifique : Risque couvert par un volume d'eau de 240 m³ utilisable en 2 heures et situé à moins de 100 mètres 150 mètres en fonction du risque à défendre ;
- Risque Particulier : nécessite une étude particulière et individualisée.

La précédente réglementation en matière de DECI s'appuyait sur une circulaire interministérielle de 1951. L'évolution des règles, qui définit les besoins en eau nécessaires à la défense contre l'incendie, peut être synthétisée dans les tableaux ci- dessous :

Niveaux de risque	Enjeux					Ressources DECI minimales
	Habitations	Bureaux/ Locaux non ICPE	Bâtiment Agricole/non ICPE	ERP	ICPE	
Risque Courant Faible	1ère famille* : S≤250m ² et isolées de 8m des tiers	S≤ 250m ² et Hts≤8m	Bât. de stockage≤250m ² Hangar d'élevage, stabulation ≤500m ² *	S≤250m ² et Hts≤8m		30 m ³ /h 200m -400m* 60 m ³ -400m
Risque Courant Ordinaire	1ère famille: non isolées R+1, 2ème famille: Individuelles, collectives R+3, PS couvert>10VL sous hab 2ème fam,	S≤ 500m ² et Hts≤8m	Bât. de stockage≤500m ² Hangar d'élevage, stabulation >500m ² Bât.isolés+10m	S≤500m ² et Hts≤8m		60 m ³ /h-200m 120 m ³ -400m
		S≤ 1000m ² et Hts≤8m				90 m ³ /h dont 60 m ³ /h -200m

Niveaux de risque	Enjeux					Ressources DECI minimales
	Habitations	Bureaux/ Locaux non ICPE	Bâtiment Agricole/non ICPE	ERP	ICPE	
Risque Courant Important	3ème famille A-B 4ème famille IGH A PS couvert >10VL sous hab 3ème fam A	Ss 2000m²et Ht≤28m		Ss 3000m²		120 m³/h (2 hydrants)-150m (si CS 60m)
		Ss 5000m²et Ht≤28m IGH> 28m				180 m³/h (3 hydrants)-100m (si CS 60m)
		S> 5000m²				240 m³/h (3 hydrants)-100m (si CS 60m)
			Bât. de stockage>500m² Hangar d'élevage, stabulation >1000m² Bât. isolés+10m			$Q=[(S \times 30)/500]+60$ à 100m
Risque Particulier	Bâtiment patrimoniaux importants, quartiers saturés d'habitations,...		Bât. de stockage, Hangar d'élevage, stabulation Bât. non isolés	S> 3000m²	Déclaration Enregistrement Autorisation	D9 avec avis du SDIS

Le document complet du règlement départemental est disponible sur le site du SDIS 60 (sdis60.fr) et à l'adresse suivante : http://www.sdis60.fr/fileadmin/Fichiers/Espace_prevision/Guide_DECI-SDIS60_-2017.pdf

La défense contre l'incendie est assurée sur la commune par 34 points d'eau :

- 5 bouches incendie de 100mm,
- 26 poteaux incendie de 100mm,
- 3 réserves incendie.

Il n'y a pas d'anomalies recensées sur le territoire.

+ 2. Assainissement

EAUX USÉES

Assainissement collectif

Sources : SICTEUB / RPOS 2016 / sicteub.org

Gestionnaire

L'assainissement collectif de la commune est géré par le SICTEUB (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux). Il gère ce service pour 21 communes (14 communes sur le Val d'Oise et 7 communes de l'Oise) soit environ 52 000 habitants.

Il a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur l'ensemble des communes adhérentes du Sicteub.

Commune	Population*		Abonnés EAU		Abonnés assujettis		Volume AEP (m ³)		Volume assujetti (m ³)	
	Totale	Perma	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
La Chapelle en Serval	3030	2947	1122	1131	1091	1096	147407	151796	143725	148469

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

POPULATION COMMUNALE ASSUJETTIE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2016

Réseau

A l'échelle du syndicat :

- 276.5 km de canalisations gravitaires
- 22 clapets anti-retour
- 6 siphons
- 5 ventouses
- 4 unités de traitement H2S
- 1 bassin d'orage
- 2 déversoirs d'orage
- 29 postes de relevages (dont 23 postes de refoulement et 6 postes de relèvement)
- 22.5 km de canalisation de refoulement

Sur la commune le linéaire est de 12 781 ml de canalisation gravitaire.

Dans la liste des points noirs 2016 du SICTEUB, un seul concerne La Chapelle-en-Serval : rue madame Fernand Halphen (collecteur et branchements 16/17) - obstructions régulières et problèmes d'odeur - causes : faible pente et pas d'autocurage.

Station d'épuration

La STEP sur laquelle est raccordé le réseau d'assainissement collectif de la commune est située sur la commune d'Asnières-sur-Oise. Son exploitation et sa gestion a été déléguée à la Lyonnais des eaux pour 4 ans depuis le 1er Janvier 2014 (exploitation des postes et réseaux et exploitation de la STEP, y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

Elle possède une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH).

Elle est de type boues activées par aération prolongée. En 2016, 827 tonnes de matières sèches ont été produites et évacuées de la station d'épuration d'Asnières-sur-oise. Un tonnage similaire à celui de 2015. Les boues sont envoyées au compostage au centre d'Ermenonville. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore.

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale en 2016.

Les rendements épuratoires de la station sont excellents et au-dessus des rendements imposés par l'arrêté interpréfectoral du 5 mars 2009.

Caractéristiques générales							
Capacité nominale		Milieu récepteur du rejet : L'Oise - Eau douce de surface					
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)	Débit de référence : 18480 m3/jr Débit de pointe par temps sec : 800 m3/h Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m3/h					
DBO ₅	3790						
DCO	10850						
MES	7700						
NTK	960						
Pt	150						
Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet rédbitoires (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
sur des échantillons 24h							instantanée
DBO ₅	30	25	85	80	50	50	50
DCO	90	125	78	75	180	250	250
MES	30	35	93	90	60	85	80
NTK	9 N	-	80	-	15 N	-	20 N
N-NH ₄ ⁺	7 N	-	85	-	12 N	-	-
en moyenne annuelle							
NGL	10	15	80	70			20 N
Pt	1,5	2	80	80			4 P

CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE TRAITEMENT (FLUX DE POLLUTION, DÉBITS ET PRESCRIPTIONS DE REJET) DE LA STEP D'ASNIÈRES-SUR-OISE

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2016

	Débit m3/j	MES kg/j	DBO ₅ kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2016	7 866	2 535	1 850	4 866	621
% Nominal	42%	33%	49%	45%	65%

POURCENTAGES D'UTILISATION DE LA STATION PAR RAPPORT À SA CAPACITÉ NOMINALE EN 2016

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2016

VOLUMES D'EAU EN ENTRÉE ET EN SORTIE DE LA STATION D'ÉPURATION EN 2015 ET 2016

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2016

	Volumes d'eau en entrée (m3)		Volumes d'eau en sortie (m3)	
	2015	2016	2015	2016
Janvier	247 767	258 506	260 626	252 575
Février	233 797	236 812	244 976	228 997
Mars	244 843	261 969	249 541	267 525
Avril	225 396	235 220	231 201	245 788
Mai	228 230	332 932	235 153	347 572
Juin	208 351	296 184	225 114	323 726
Juillet	196 242	209 719	205 603	224 202
Août	202 118	189 461	234 795	193 922
Septembre	217 973	204 826	251 051	207 992
Octobre	222 200	220 718	243 152	235 160
Novembre	231 923	215 807	230 613	244 401
Décembre	223 120	216 718	222 931	236 599
Total	2 681 960	2 878 872	2 834 756	3 008 459

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration	1 850	100	100

CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS // 0=NON CONFORME // 100=CONFORME

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) - 2016

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration	1 850	100	100

CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DES EAUX USÉES // 0=NON CONFORME // 100=CONFORME

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) - 2016

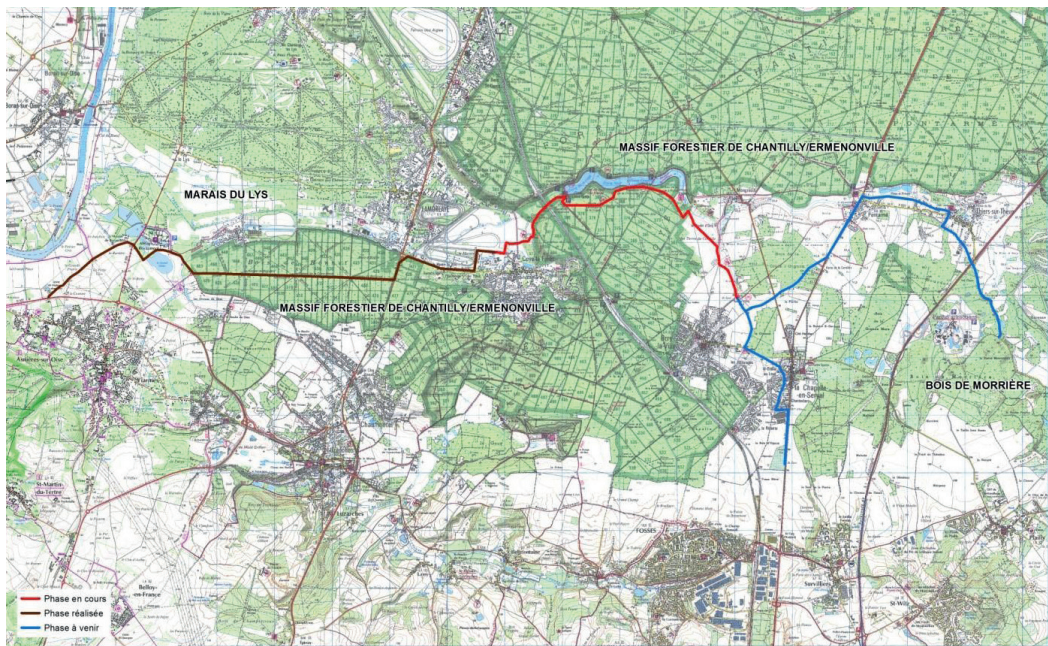
	MES		DBO5		DCO		NTK		Pi	
	Conc (mg/L)	Charge (kg/j)	Conc (mg/L)	Charge (kg/j)	Conc (mg/L)	Charge (kg/j)	Conc (mg/L)	Charge (kg/j)	Conc (mg/L)	Charge (kg/j)
2014										
Eau brute	333	2 546	253	1 904	652	4 994	79	594	8	63
Eau traité	3	26	3	26	24	203	2	20	1	4
Rendement moyen	99%		99%		96%		97%		93%	
2015										
Eau brute	358	2 592	277	2 035	672	4 866	81	588	8	62
Eau traité	4	32	3	26	28	215	4	29	1	6
Rendement moyen	99%		99%		96%		95%		91%	
2016										
Eau brute	327	2 535	235	1 850	633	4 865	80	621	8	65
Eau traité	5	40	3	29	28	230	4	32	1	7
Rendement moyen	98%		98%		95%		95%		88%	
arrêté interpréfectoral										
Rendements minimaux à atteindre	93%		85%		78%		80%		80%	

CONCENTRATIONS ET CHARGES DE POLLUANTS EN ENTRÉE (EAU BRUTE) ET EN SORTIE (EAU TRAITÉE) ET RENDEMENT MOYENS DE LA STATION EN 2014, 2015 ET 2016

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) - 2016

A noter que la commune de La Chapelle-en-Serval est concernée par la réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève.

Cet ouvrage doit permettre de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel.



Localisation du tracé du collecteur



LOCALISATION DU TRACÉ DU COLLECTEUR DE LA VALLÉE DE LA THÈVE 2015 ET 2016

Source : sicturb.org > actualités > réalisations intercommunales

Zonage d'assainissement

La commune possède un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2005.

Situation projetée

La capacité de la STEP est aujourd'hui suffisante pour assurer l'assainissement des communes raccordées et leurs évolutions démographiques projetées.

Assainissement non collectif

Le SICTEUB a pris la compétence SPANC en 2012.

Ses compétences sont :

- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter : les contrôles de conception et de bonne exécution,
- Dans le cas des installation existantes : le diagnostic initial et le contrôle préalable aux ventes,
- Le contrôle périodique de l'entretien,
- La perception d'une redevance auprès des usagers concernés.

En 2015, le nombre d'installations ANC a été estimé à 18 pour La Chapelle-en-Serval.

EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales est une compétence communale. Cependant, les dispositions de la loi NOTRe tendent à pousser au transfert de cette compétence vers l'intercommunalité. La CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne) a donc souhaité lancer une étude d'aide à la décision afin de pouvoir déterminer le niveau de gestion le mieux adapté pour chacune des compétences (eau potable, eau pluviale urbaine, assainissement) tout en essayant de répondre aux objectifs de la loi NOTRe et du SDCI. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée une étude, dans laquelle notamment a été analysée la gestion des eaux pluviales de la commune de la Chapelle-en-Serval ainsi que des propositions d'améliorations. Les éléments de ce rapport datant de 2020, permettent d'actualiser les éléments de la situation communale, et sont repris ci-après.

Réseau et ouvrages

Source : Étude de transfert de compétences EU, EP et AEP - CCAC - Rapport de phase 2 - VERDI INGENIERIE

La gestion pluviale sur la commune de La Chapelle-en-Serval est assurée par trois réseaux structurés et plusieurs tronçons ponctuels présentant un linéaire total de 11 885 ml. Le réseau pluvial assure une très bonne couverture des zones urbaines de la commune. Outre les ouvrages ponctuels, on recense principalement les tronçons suivants:

- Un réseau qui draine la majorité des ruissellements urbains du bourg (rue de Paris, rue du Pont Saint Jean, Allée Saint-Georges...). Il est composé de canalisations de diamètres 300 et 400 mm sur les tronçons de tête et de canalisations de diamètres 800 et 1 400 mm sur les tronçons aval et a pour exutoire le ruisseau de la Batarde;
- Un réseau qui draine le quartier de la Riolette au sud-ouest du bourg. Il possède un diamètre de 300 mm sur les tronçons amont et un diamètre de 1 200 mm sur le tronçon aval, il se rejette dans un bassin de tamponnement présent au nord du quartier;
- Un réseau de diamètres 400 et 800 mm qui draine l'impasse du renard, l'Allée des Ecureuils, l'Allée des Biches, l'Allée du Chêne au Loup et l'Allée des Chevreuils au nord-ouest du bourg. Il a pour exutoire un bassin d'infiltration.

On note l'existence d'un bassin de tamponnement (1- Voir carte page suivante) des ruissellements amont sur la rue de Paris, son volume est d'environ 700 m³. On recense 2 bassins de tamponnement au niveau de la rue du Pont Saint-Jean (volume d'environ 800 m³) (2) et de l'Allée Saint-Georges (3), ils permettent de tamponner et décharger les réseaux EP présents en amont lors de fortes pluies. En outre, on recense 3 bassins d'infiltrations à proximité de l'Allée des Chevreuils (4), de la rue du Pic Cendre (5) et de la rue du Stade (6), ils permettent de récupérer et d'infiltrer les eaux des réseaux EP présents en amont.

Aménagements et éléments du paysage permettant de limiter le ruissellement :

- Plusieurs fossés,
- 46 % d'espaces forestiers et de milieux à végétation arbustive,
- 4 mares dans le bois de la Grande Mare dans le nord-est de la commune et 6 bassins dans le bourg,
- Plusieurs haies,
- 8% de prairies et espaces verts ainsi que plusieurs bandes enherbées.

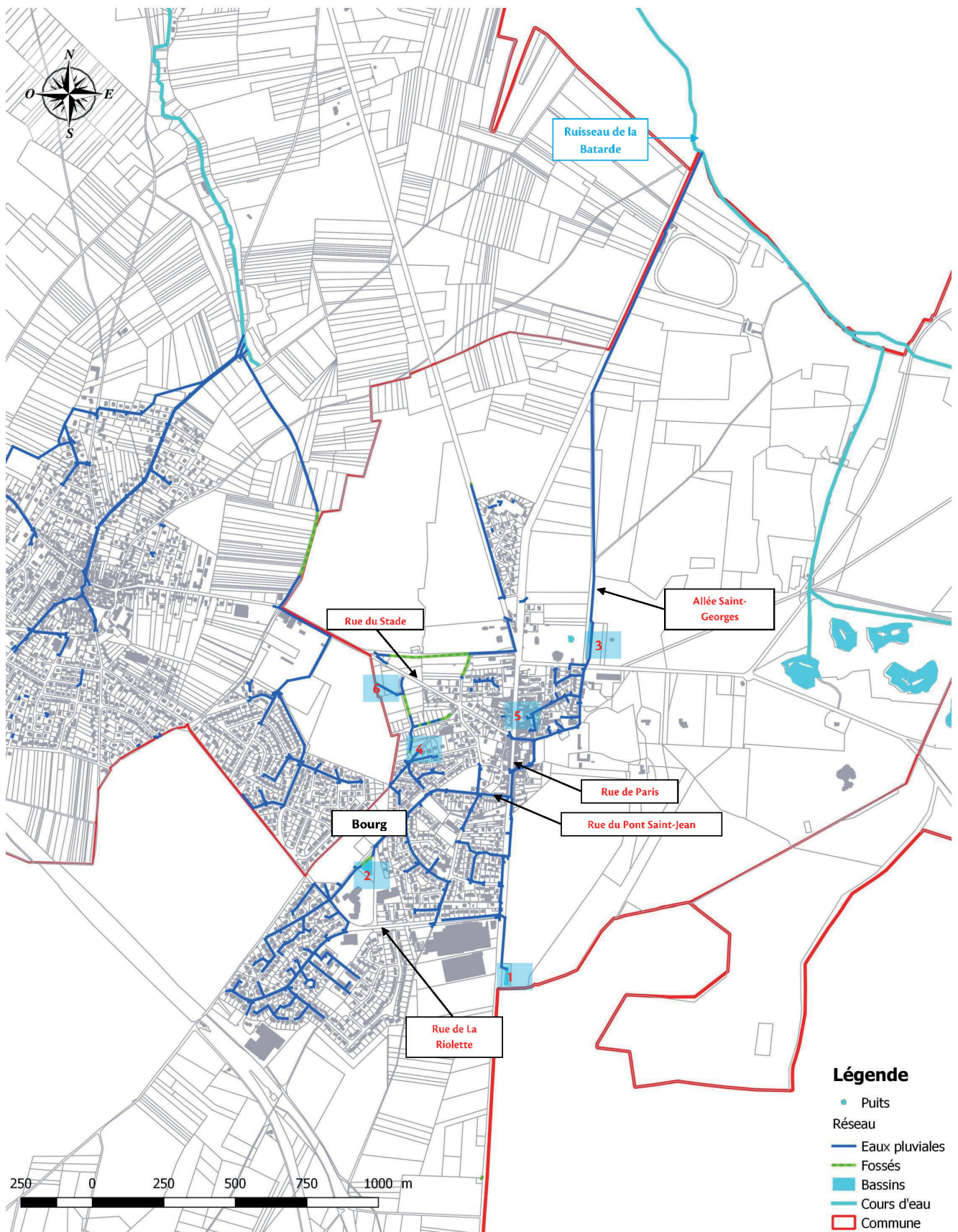


Figure 2. Plan du réseau pluvial de La Chapelle-en-Serval

Fonctionnement hydraulique et diagnostic de la gestion pluviale urbaine

Source : Étude de transfert de compétences EU, EP et AEP - CCAC - Rapport de phase 2 - VERDI INGENIERIE

Dans le territoire communal de La Chapelle-en-Serval, on recense 11 bassins versants:

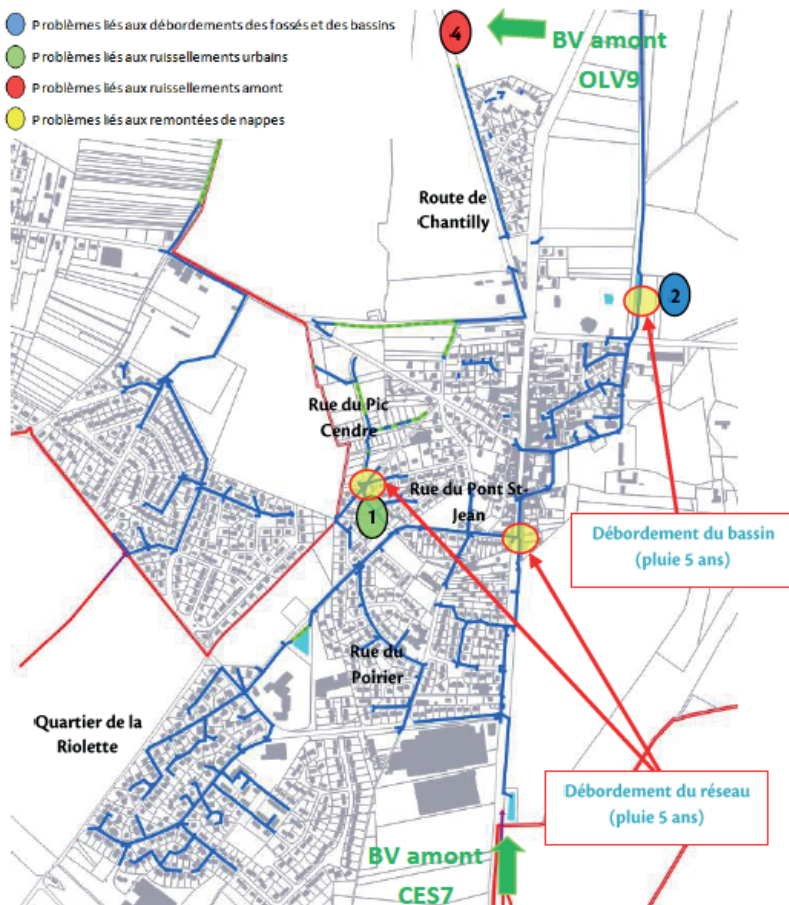
- Les bassins versants OLV9, CES6 et CES7 qui touchent les zones urbaines du bourg. Leurs débits sont respectivement de 0,93, 0,16 et 1,04 m³/s pour l'occurrence vicennale.. Des problèmes de ruissellements amont dus aux écoulements du bassin versants OLV9 ont été signalés au niveau de la route de Mongrésin (problème 4). Les bassins versants CES6 et CES7 n'ont pas provoqué de problèmes recensés.
- Les bassins versants CES1, CES2, CES3, CES4, CES5, CES8 et CES10 qui induisent des débits de pointe de respectivement 0,08, 0,1, 0,05, 0,19, 0,2, 0,72 et 0,12 m³/s pour l'occurrence de pluie 20 ans et qui impactent la voie ferrée au sud-ouest et la voie de circulation D118 à l'est du bourg. Aucun problème de ruissellement amont en aval de ces derniers bassins n'a été recensé sur le territoire communal.
- Le bassin versant CES9 qui se jette directement dans le ruisseau de la Batarde.

Le réseau qui draine l'impasse du renard, l'Allée des Ecureuils, l'Allée des Biches, l'Allée du Chêne au Loup et l'Allée des Chevreuils au nord-ouest du bourg déborde au niveau de l'Allée des Ecureuils pour des occurrences de pluie supérieures ou égales à 5 ans. Un problème de ruissellement urbain a été constaté dans ce secteur (problème 1).

Le réseau qui draine la majorité des ruissellements urbains du bourg (rue de Paris, rue du Pont Saint-Jean, Allée Saint-Georges...) présente une bonne capacité de gestion des pluviales. Néanmoins, on observe un débordement pour une occurrence de pluie 5 ans au niveau du croisement de la rue du Pont Saint-Jean et de la rue de Paris. Aucun problème de ruissellements n'a été recensé dans ce secteur.

Le réseau qui draine le quartier de la Riolette au sud-ouest du bourg possède une bonne capacité de gestion des eaux pluviales. Un problème de débordement du bassin EP situé derrière la maire a été constaté lors de fortes pluies (problème 2). D'après la modélisation le bassin déborde pour une occurrence de pluie quinquennale. En outre, on recense un problème de ruissellements amont au niveau de la route de Mongrésin (problème 4, apports bassin versant amont OLV9).

En résumé, on retrouve globalement de bonnes capacités d'évacuation des réseaux. Des problèmes de ruissellements et de débordement de bassin EP ont été recensés au niveau du territoire communal.



Synthèse de l'étude du ruissellement

Source : Étude de transfert de compétences EU, EP et AEP - CCAC - Rapport de phase 2 - VERDI INGENIERIE

L'étude du ruissellement non urbain permet les constats suivants:

Plusieurs bassins versants amont ont été identifiés comme responsables de problèmes ayant impacté les zones urbaines. Il s'agit des bassins versants:

- APS au niveau de Vineuil-Saint-Firmin (ruissellement important, rue de la Colonne, rue Saint-Leu et rue de la République);
- CLF3 au niveau de Coye-la-Forêt (ruissellement important, rue d'Herivaux);
- OLV9 au niveau de La Chapelle-en-Serval (ruissellement important, route de Mongrésin);
- PL16 au niveau de Plailly (ruissellement important, rue de Paris et rue Verte);
- PL18 au niveau de Mortefontaine (ruissellement important, rue du Val).

Les bassins versants amont susceptibles d'impacter les zones urbaines du territoire d'étude ont également été identifiés, ces derniers bassins versants sont:

- AP6 au niveau de Vineuil-Saint-Firmin;
- ASL8 au niveau d'Avilly-Saint-Léonard;
- GO1, GO2 et GO4 au niveau de Gouvieux;
- GOS, GO6, LAM1 et LAM2 au niveau de Lamorlaye,
- CLF2 au niveau de Coye-la-Forêt;
- OLV8 au niveau d'Orry-la-Ville;
- CES6 et CES7 au niveau de La Chapelle-en-Serval;
- PL6 et PL17 au niveau de Plailly.

Il est donc nécessaire de ne pas aggraver le ruissellement de ces bassins versant amont, et de ne pas aggraver les conditions d'écoulement à l'aval vers les exutoires.

L'étude du ruissellement urbain permet les constats suivants sur La Chapelle-en-Serval :

On retrouve globalement de bonnes capacités d'évacuation des réseaux. Néanmoins, le réseau qui draine l'Allée du Chêne au Loup et l'Allée des Chevreuils déborde pour des occurrences de pluie de 5 ans. Un problème de ruissellement urbain a été constaté dans ce secteur.

On observe également le débordement du réseau de la rue de Paris pour une occurrence de pluie 5 ans. Aucun problème de ruissellements n'a été recensé dans ce secteur, la topographie de la commune permettant de drainer les eaux par la voirie vers les points bas.

Un problème de débordement du bassin EP situé derrière la maire a été constaté pour une occurrence de pluie quinquennale.

Étude pédologique

Source : Étude de transfert de compétences EU, EP et AEP - CCAC - Rapport de phase 2 - VERDI INGENIERIE

Des essais de perméabilité ont été menés sur le territoire d'étude afin :

- D'établir la carte des sols,
- De vérifier la faisabilité de l'infiltration à la parcelle sur les zones à urbaniser,
- De vérifier la possibilité d'infiltrer sur des secteurs où des aménagements de gestion pluviales sont envisageables.

Les tests ont été conduits selon la méthode du Test Porchet. 4 tests ont été réalisés sur la Chapelle-en-Serval et ont révélés des sols perméables à très perméables.

Le tableau suivant présente les classes de perméabilité du sol en fonction du coefficient de perméabilité (K).

K (en mm/h) m/s	0 à 6 0 à $1.7 \cdot 10^{-6}$	6 à 15 $1.7 \cdot 10^{-6}$ à $4.2 \cdot 10^{-6}$	15 à 30 $4.2 \cdot 10^{-6}$ à $8.3 \cdot 10^{-6}$	30 à 50 $8.3 \cdot 10^{-6}$ à $1.4 \cdot 10^{-5}$	50 à 500 $1.4 \cdot 10^{-5}$ à $1.4 \cdot 10^{-4}$
Type de sol	Sol imperméable	Sol très peu perméable	Perméabilité médiocre	Sol perméable	Sol très perméable
Gestion pluviale à la parcelle	Infiltration impossible	Gestion totale à la parcelle possible sous réserve		Gestion totale à la parcelle possible	

5	La Chapelle en Serval	Boulevard Riolette, en face gymnase	79,6	Très perméable
6	La Chapelle en Serval	Rue de Paris, en face ZA SEMB, sur la bande enherbée du trottoir	46,4	Perméable
7	La Chapelle en Serval	Rue de Paris, côté bassin EP, derrière la mairie	70	Très perméable
8	La Chapelle en Serval	Rue de Chantilly	49,9	Perméable

Gestion des ruissellements

Source : Étude de transfert de compétences EU, EP et AEP - CCAC - Rapport de phase 2 - VERDI INGENIERIE

On recense 4 zones présentant des problèmes de gestion des eaux pluviales au niveau du territoire communal de La Chapelle-en-Serval :

- 1 zone présentant un problème de débordement d'un fossé au niveau de l'allée des Chevreuils (secteur 1) pour lequel des aménagements sont proposés.
- 1 zone présentant un problème de débordement de bassin EP au niveau de la mairie (secteur 2) pour lequel des aménagements sont proposés.
- 1 zone présentant un problème d'inondation de la voirie au niveau de la RD 1017 (secteur 3). Un bassin EP a été aménagé à proximité de la ZA SEMB, aucun problème n'a été recensé depuis (le problème est résolu).
- 1 zone présentant un problème de ruissellement amont au niveau de la route de Mongrésin (secteur 4) pour lequel des aménagements sont proposés.



Figure 10. Carte de synthèse des problèmes de gestion des eaux pluviales sur la commune de La Chapelle-en-Serval

Pour mieux gérer les problématiques de ruissellement relevées, l'étude émet quelques propositions d'aménagement :

- Pour le secteur 1, allée des Chevreuils, l'étude préconise de rehausser le talus de la partie nord-ouest du fossé au niveau du point bas afin d'empêcher son débordement. Il est également proposé l'aménagement de redents dans le fossé afin d'améliorer le retentions de l'eau sur l'ensemble du fossé.
- Pour le secteur 2 de l'allée Saint-Georges, il est proposé de curer et déboucher la conduite de rejet du bassin EP vers le ruisseau de la Bâtarde pour améliorer la capacité d'évacuation du bassin et du réseau communal principal. Il est également proposé d'optimiser la capacité de tamponnement du bassin présent près de la rue du Pont Saint Jean en aménageant un regard avec une vanne afin de réguler le débit de fuite à l'exutoire du bassin et réduire le débit atteignant le bassin EP derrière la mairie en aval.
- Pour le secteur 4, route de Mongrésin, l'étude propose l'aménagement de haies associées au fossé existant en bordure de la route afin de retenir et favoriser l'infiltration des ruissellements en amont. Ce dispositif permettrait de réduire les stagnations d'eau sur la voirie

+ 3. Déchets

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) exerce sur son territoire la compétence de collecte des déchets. Leur traitement est assuré à Villers-Saint-Paul, par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), auquel la CCAC adhère.

Collecte

Source : ccac.fr > Vie pratique > les déchets

La collecte est réalisée en délégation de service public :

- Pour la partie collecte en porte à porte, elle assurée par la société Véolia Propreté, le délégataire,
- Pour la partie collecte en apport volontaire, elle est assurée par le SMVO (gestion des déchetteries), la société MINERIS SAS (collecte des conteneurs à verre), les sociétés « Le Relais » et « Ecotextiles » (collecte des conteneurs à textiles, linges et chaussures), et la société Véolia Propreté (collecte des conteneurs enterrés à Ordures Ménagères et déchets recyclables).

- Collecte en porte à porte :

- ▶ Ordures Ménagères,
- ▶ Déchets recyclables (emballages et papiers),
- ▶ Encombrants (gros objets),
- ▶ Déchets verts.

- Collecte en apport volontaire :

- ▶ Ordures Ménagères,
- ▶ Déchets recyclables (emballages et papiers),
- ▶ Verre ménager,
- ▶ Textiles, linges et chaussures,
- ▶ Tout types de déchets autres qu'Ordures Ménagères (déchetteries - Eco-station)

- Déchetterie :

- ▶ Eco-station de Lamorlaye,
- ▶ Déchetterie de Plailly : déchets acceptés : Cartons, Journaux-magazines, Emballages, Déchets verts, Encombrants, Pneus (sauf poids lourds) avec jante séparée, Ferrailles, Gravats, Batteries, Déchets ménagers dangereux (peinture, huiles, bidons d'huile, solvants, pesticides, engrais...), Radiographie, Tubes fluorescents, Ampoules, Textiles.

- Recyclerie :

- ▶ Sud Oise Recyclerie à Villers-Saint-Paul : Gros électroménager, Petit électroménager, Matériel informatique, TV, téléphone, matériel audio et vidéo, Mobilier, Vaisselle, Vêtements, Jouets, Vélos, Outillage, Livres, Bibelots, Matériel de jardin (tondeuses, motoculteurs, etc)



LES COMPÉTENCES DU SMVO

Source : smvo.fr > compétences

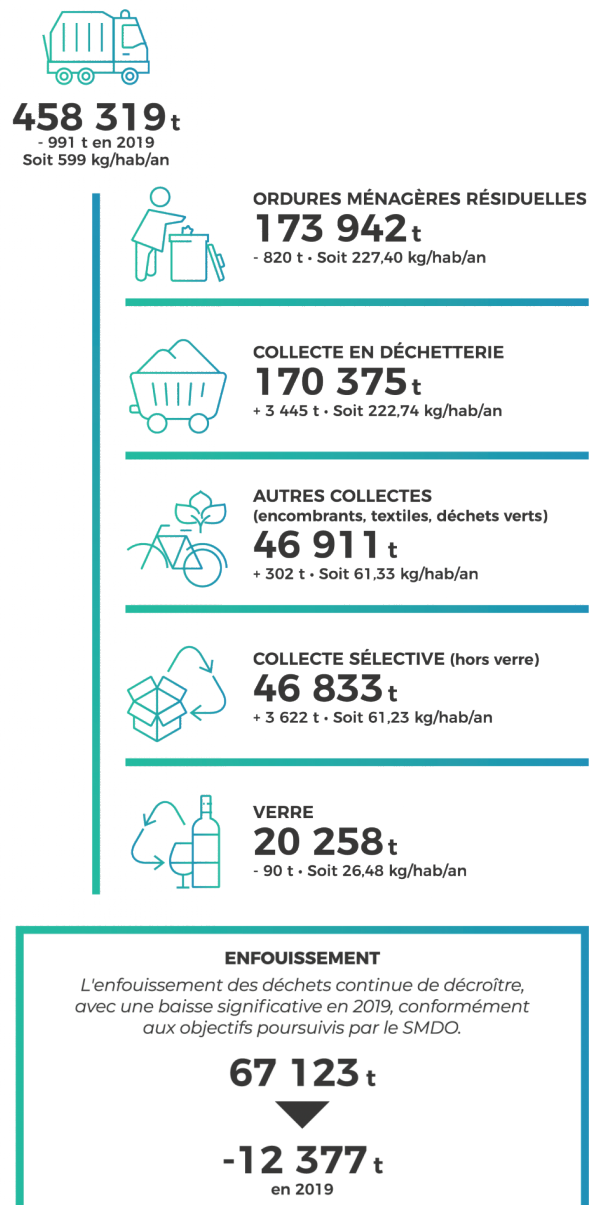
Depuis le 1er janvier 2016, la CCAC a mis en place la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM). Concrètement cette redevance comporte une partie fixe de contribution au service de collecte et une partie variable liée à l'usage réel du service (calculée en fonction du nombre de fois où le bac à ordures ménagères gris est sorti). Les ordures ménagères non recyclables sont déposées dans le bac gris équipé d'une puce, fourni par la collectivité. La puce logée dans ce bac permet ainsi de comptabiliser le nombre de fois où le bac gris a été collecté sur l'année. Ce mode de facturation récompense les efforts de tri.

Traitement

Source : smvo.fr

Le traitement des déchets est réalisé par le SMVO, qui couvre 18 intercommunalités aujourd'hui soit plus de 760 000 habitants environ.

Le SMVO gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets des habitants de son territoire, avec le programme VERDI (Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité) : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les déchets verts, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries par les ménages et les artisans.



CHIFFRES-CLÉS DU SMVO

Source : smvo.fr > chiffres clés